Image not found or type unknown

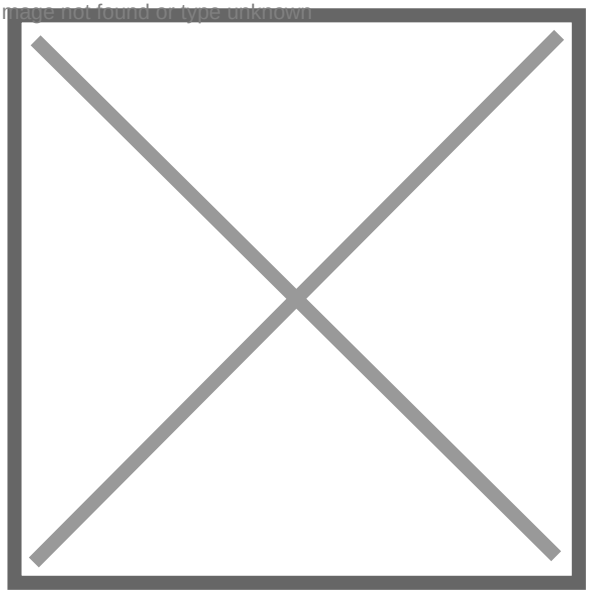

Rupture anticipée bail 3ans par le bailleur

Par **magchris**, le **15/06/2009** à **17:29**

Bonjour,
mes grands-parents habitent une maison qui a un appartement au rez-de chaussée qui est loué actuellement.
Le bail se termine dans 2 ans, hors n'ayant plus de domicile, ils souhaiteraient me faire habiter dedans mais j'ai vu qu'il fallait attendre la fin du bail pour le rompre (envoyer une lettre recommandée avec AR 6 mois avant la date de fin de bail). N'y a t-il pas un moyen de rompre le bail avant? les proprietaires sont-ils si démunis que ça alors que ça leur appartient? en effet il est normal de ne pas laisser un locataire sans moyen de se retourner mais s'il etait possible de leur laisser 6 mois de preavis afin de recuperer l'appartement cela pourrait etre raisonnable puisque là ça pourrait etre le proprietaire qui soit vraiment sans domicile alors qu'il a acquis ce bien.
Merci de vos reponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés